



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

RAPPORT

12 octobre 2022

Rapport de synthèse relatif à l'instruction des dossiers de candidature pour la fourniture de secours en gaz naturel

SOMMAIRE

1. METHODOLOGIE RETENUE POUR L'INSTRUCTION	4
NOTATION DE LA MAJORATION	4
NOTATION DE L'APTITUDE DU FOURNISSEUR	5
CONFORMITE DES CANDIDATURES	6
ZONE DE DESSERTE DE GRDF	7
1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES	7
2. ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES	7
2.1 LOT DES CLIENTS RESIDENTIELS	7
2.2 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T1 ET T2	9
2.3 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T3	10
2.4 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T4 ET TP	12
3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES	13
3.1 LISTE DES DOSSIERS QUE LA CRE PROPOSE DE RETENIR	13
3.2 LISTE DES DOSSIERS ELIMINES	13
ZONE DE DESSERTE DE REGAZ-BORDEAUX	14
1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES	14
2. ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES	14
2.1 LOT DES CLIENTS RESIDENTIELS	14
2.2 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T1 ET T2	14
2.3 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T3	16
2.4 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T4 ET TP	17
3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES REÇUES	19
3.1 LISTE DES DOSSIERS QUE LA CRE PROPOSE DE RETENIR	19
3.2 LISTE DES DOSSIERS ELIMINES	19
ZONE DE DESSERTE DE R-GDS	19
1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES	19
2. ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES	19
2.1 LOT DES CLIENTS RESIDENTIELS	19
2.2 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T1 ET T2	19
2.3 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T3	19
2.4 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS T4 ET TP	19
3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES REÇUES	21
3.1 LISTE DES DOSSIERS QUE LA CRE PROPOSE DE RETENIR	21
3.2 LISTE DES DOSSIERS ELIMINES	21
ZONES DE DESSERTE DE CHAQUE ELD DE MOINS DE 100 000 CLIENTS	22
1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES	22
2. ZONE DE DESSERTE DE GREENALP :	23
2.1 LOT DES CLIENTS RESIDENTIELS	23
2.2 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS	23
2.3 CLASSEMENT DES CANDIDATURES	24

3. ZONE DE DESSERTE DE SOREGIES.....	24
3.1 LOT DES CLIENTS RESIDENTIELS	24
3.2 LOT DES CLIENTS NON RESIDENTIELS	24
3.3 CLASSEMENT DES CANDIDATURES.....	24
4. ZONE DE DESSERTE DE SEOLIS : LOT DE CLIENTS NON RESIDENTIELS	25
4.1 ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES.....	25
4.2 CLASSEMENT DES CANDIDATURES.....	26
5. AUTRES ZONES DE DESSERTE	26
5.1 LISTE DES DOSSIERS QUE LA CRE PROPOSE DE RETENIR.....	26
5.2 LISTE DES DOSSIERS ELIMINES	27
SITES RACCORDES AUX RESEAUX DE TRANSPORT.....	27
1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES	27
2. ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES	27
2.1 SUR LA CONFORMITE DES CANDIDATURES.....	27
2.2 SUR LES CRITERES QUANTITATIFS	27
2.3 SUR LES CRITERES QUALITATIFS.....	28
3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES.....	28
3.1 LISTE DES DOSSIERS QUE LA CRE PROPOSE DE RETENIR.....	28
3.2 LISTE DES DOSSIERS ELIMINES	29

1. METHODOLOGIE RETENUE POUR L'INSTRUCTION

En application des prescriptions du paragraphe 6 du cahier des charges, la CRE vérifie, pour chaque dossier de candidature, la complétude de celui-ci en ce qui concerne les pièces relevant du paragraphe 5 du cahier des charges.

Conformément au paragraphe 6.2 du cahier des charges, chaque dossier conforme se voit attribuer une note sur cent (100) points, décomposée de la manière suivante, à l'exception des candidatures portant sur le réseau de transport qui est noté sur quatre-vingt-cinq (85), la stratégie d'approvisionnement et commerciale ne faisant pas partie des critères de notation :

Critère	Note maximale
1) MAJORATION	20
2) APTITUDE DU FOURNISSEUR	
• Nombre de clients actuels sur le segment concerné	15
• Ratios financiers des 3 années précédentes ou autre indicateur de solidité financière	20
• Capacités techniques actuelles	30
- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux	10
- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.	5
- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes	3
- Les délais d'activation des contrats constatés	3
- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)	5
- Capacité à fournir un conseiller de vive voix	4
• Stratégie d'approvisionnement et commerciale à l'arrivée des clients T3, T4 et TP	15
- Description de la stratégie d'approvisionnement à l'arrivée des clients	7,5
- Description de l'offre commerciale de secours envisagée pour les sites T3, T4 et TP	7,5
• Stratégie d'approvisionnement et commerciale à l'arrivée des clients T1 et T2	15

Notation de la majoration

Le critère Majoration est évalué sur la base du montant proposé par le candidat dans son offre. La majoration que le fournisseur peut prévoir pour la fourniture de secours en complément du prix de l'offre de marché est plafonnée selon les montants suivants :

Lots de gaz naturel sur les territoires de GRDF et sur les territoires de chaque entreprise locale de distribution (ELD) de plus de 100 000 clients	Majoration maximale en €/site par mois lors des 6 premiers mois
Résidentiels T1 et T2	10
Non résidentiels T1 et T2	20
	Majoration maximale en €/MWh
Non résidentiels T3	15
Non résidentiels T4 et TP	15
Lots de gaz naturel sur les territoires de chaque ELD de moins de 100 000 clients	Majoration maximale en €/site par mois lors des 6 premiers mois

Résidentiels	10
	Majoration maximale en €/MWh
Non résidentiels	25
Lots de gaz naturel pour les sites raccordés aux réseaux de transport	
	Majoration maximale en €/MWh
Non résidentiels	15

Détail de la notation du critère relatif à la majoration :

Notation de la majoration
<ul style="list-style-type: none"> - 0 pour la proposition la plus élevée des candidats - 20 points pour une majoration nulle - Interpolation linéaire entre les deux

Notation de l'aptitude du fournisseur

L'aptitude du fournisseur à accomplir la mission de fournisseur de secours est évaluée à partir des critères suivants :

1.1.1 Critères quantitatifs

1.1.1.1 Nombre de clients actuels sur le segment concerné

Notation
Linéaire entre 0 et le minimum des deux valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 10 % du nombre total de clients de la catégorie du lot sur l'ensemble de la zone de desserte ; • 150 000. La note maximale est attribuée au-delà de ce nombre.

1.1.1.2 Ratios financiers des 3 années précédentes ou autre indicateur de solidité financière

S'agissant des capacités financières, la CRE souhaite s'assurer que le fournisseur de secours ne sera pas lui-même en difficulté le jour où il devra fournir de potentiels clients « secourus », et que la fourniture imprévue de ces clients ne risque pas de le mettre, lui aussi, dans une situation de défaillance.

La durée de 5 ans de nomination en tant que fournisseur de secours plaide pour s'assurer d'une solidité financière acquise et stable sur une durée raisonnable.

Notation
Classement sur la base de ratios financiers.
Note maximale attribuée aux fournisseurs disposant d'une notation de crédit agréé correspondant à l'une quelconque de ces notations : <ul style="list-style-type: none"> – Notation de crédit de long terme d'au minimum A donné par Standard & Poor's inc. – Notation d'au minimum A2 donnée par Moody's Investor Service Inc. – Notation d'au minimum A donnée par Fitch Inc. – Notation équivalente donnée par une autre agence de notation de crédit de renommée internationale et approuvée par le Distributeur – - Cotation de crédit de la Banque de France a minima 3 ou plus favorable.

1.1.2 Critères qualitatifs

Les éléments qualitatifs suivants sont analysés et notés.

1.1.2.1 Capacités techniques actuelles

L'évaluation des capacités techniques actuelles permet de s'assurer que le candidat dispose des moyens techniques suffisants pour jouer efficacement son rôle de fournisseur de secours en traitant une bascule soudaine et massive de nouveaux clients. Elles sont évaluées au travers des capacités des systèmes d'information (SI) et du parcours d'accompagnement mis en œuvre à l'arrivée des nouveaux clients.

Les capacités des SI

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux
- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.
- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes
- Les délais d'activation des contrats constatés

Le parcours d'accompagnement des nouveaux clients

Le parcours d'accompagnement des clients est noté à travers les deux critères ci-dessous, l'information et l'accompagnement des clients « secourus » étant en effet indispensables à la réussite de leur bascule du périmètre du fournisseur défaillant à celui du fournisseur de secours :

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)
- La capacité à fournir un conseiller de vive voix : tous les dossiers de candidatures des fournisseurs en capacité de proposer un conseiller de vive voix ont le nombre maximal de points. Dans le cas contraire, la note est égale à 0.

1.1.2.2 Stratégie d'approvisionnement et commerciale

- A l'arrivée des clients T3, T4 et TP
 - o Description de la stratégie d'approvisionnement à l'arrivée des clients
 - o Description de l'offre commerciale de secours envisagée pour les sites T3, T4 et TP
- A l'arrivée des clients T1 et T2.

Ce critère permet d'évaluer la couverture des marchés en prévision d'une arrivée imprévue et massive de clients.

Conformité des candidatures

La CRE note que, dans les éléments transmis en réponse à l'appel à candidatures, certains fournisseurs proposent de s'écarter des règles prévues par les cadres législatifs et réglementaires. Par exemple, certains fournisseurs précisent qu'ils n'intégreront pas les consommateurs pour lesquels des données techniques sont manquantes. Un tel comportement est notamment contraire à l'article L. 443-9-3 V. du code de l'énergie imposant au fournisseur de secours désigné à l'issue de l'appel à candidatures d'assurer la fourniture de secours pour tout client d'un fournisseur défaillant ou dont l'autorisation de fourniture a été retirée ou suspendue.

Dans ces situations, la CRE n'a pas retenu dans son analyse les déclarations des fournisseurs concernés qui sont non applicables.

La CRE estime que, pour les fournisseurs ayant l'obligation de candidater, ces déclarations ne peuvent être retenues comme justifiant la non-conformité d'un dossier. De tels dossiers sont ainsi considérés comme conformes.

S'agissant des lots pour lesquels un seul dossier de candidature a été déposé auprès de la CRE, cette dernière a retenu automatiquement le candidat comme lauréat du lot.

ZONE DE DESSERTE DE GRDF**1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES**

L'article R. 433-30 du code de l'énergie dispose que les fournisseurs titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 443-1 dont la proportion de clients finals par segment de clientèle constatée au cours de l'année précédant celle de l'appel à candidatures est supérieure à 10 % en nombre de sites étaient tenus de présenter une candidature.

La CRE constate n'avoir reçu aucun dossier de fournisseur dont la part de marché en nombre de sites au cours de l'année 2021 était inférieure au seuil de 10 % fixé précédemment.

Les candidats ayant présenté un dossier de candidatures sont les suivants :

Clients résidentiels	Clients non résidentiels T1/T2	Clients non résidentiels T3	Clients non résidentiels T4/TP
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

2. ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES**2.1 Lot des clients résidentiels****2.1.1 Conformité des candidatures**

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.1.2 Analyse des critères quantitatifsMontant de la majoration proposée par le candidat

[REDACTED]

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les trois candidats ont un nombre de clients en offre de marché sur ce lot supérieur à 10 % du nombre total de clients.

Solidité financière du candidat

[REDACTED]

[REDACTED]

2.1.3 Analyse des critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

[REDACTED]

[REDACTED]

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

[REDACTED]

[REDACTED]

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

[REDACTED]

[REDACTED]

- Les délais d'activation des contrats constatés

[REDACTED]

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

Description de la stratégie d'approvisionnement et commerciale

[REDACTED]

[REDACTED]

Bilan

[REDACTED]

2.2 Lot des clients non résidentiels T1 et T2

2.2.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.2.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

[REDACTED]

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les trois candidats ont un nombre de clients en offre de marché sur ce lot supérieur à 10 % du nombre total de clients sur ce lot.

Solidité financière du candidat

[REDACTED]

2.2.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

[REDACTED]

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

[REDACTED]

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

[REDACTED]

[REDACTED]

- Les délais d'activation des contrats constatés

[REDACTED]

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

Stratégie d'approvisionnement et commerciale

[REDACTED]

[REDACTED]

Bilan

[REDACTED]

2.3 Lot des clients non résidentiels T3

2.3.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.3.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

[REDACTED]

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les trois candidats ont un nombre de clients en offre de marché sur ce lot supérieur à 10 % du nombre total de clients.

Solidité financière du candidat

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.3.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

[REDACTED]

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

[REDACTED]

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

[REDACTED]

- Les délais d'activation des contrats constatés

[REDACTED]

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

Stratégie d'approvisionnement et commerciale

[REDACTED]

[REDACTED]

Bilan

[REDACTED]

2.4 Lot des clients non résidentiels T4 et TP

2.4.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.4.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les trois candidats ont un nombre de clients en offre de marché sur ce lot supérieur à 10 % du nombre total de clients.

Solidité financière du candidat

2.4.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

- Les délais d'activation des contrats constatés

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

Stratégie d'approvisionnement et commerciale

[REDACTED]

[REDACTED]

Bilan

[REDACTED]

3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES

3.1 Liste des dossiers que la CRE propose de retenir

Clients résidentiels	Clients non résidentiels T1/T2	Clients non résidentiels T3	Clients non résidentiels T4/TP
EDF	ENGIE	ENGIE	ENGIE

3.2 Liste des dossiers éliminés

Sans objet

ZONE DE DESSERTE DE REGAZ-BORDEAUX**1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES**

L'article R. 433-30 du code de l'énergie dispose que les fournisseurs titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 443-1 dont la proportion de clients finals par segment de clientèle constatée au cours de l'année précédant celle de l'appel à candidatures est supérieure à 10 % en nombre de sites étaient tenus de présenter une candidature.

La CRE constate n'avoir reçu aucun dossier de fournisseur dont la part de marché en nombre de sites au cours de l'année 2021 était inférieure au seuil de 10 % fixé précédemment.

Les candidats ayant présenté un dossier de candidatures sont les suivants :

Clients résidentiels	Clients non résidentiels T1/T2	Clients non résidentiels T3	Clients non résidentiels T4/TP
Gaz de Bordeaux	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

2. ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES**2.1 Lot des clients résidentiels**

La CRE n'a reçu le dossier que de Gaz de Bordeaux sur ce lot.

2.2 Lot des clients non résidentiels T1 et T2**2.2.1 Sur la conformité des candidatures**

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.2.2 Sur les critères quantitatifsMontant de la majoration proposée par le candidat

[REDACTED]

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les deux candidats ont un nombre de clients en offre de marché sur ce lot supérieur à 10 % du nombre total de clients sur ce lot. [REDACTED]

Solidité financière du candidat

[REDACTED]

2.2.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

[REDACTED]

[REDACTED]

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

[REDACTED]

[REDACTED]

- Les délais d'activation des contrats constatés

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

[REDACTED]

Stratégie d'approvisionnement et commerciale : description de la stratégie d'approvisionnement à l'arrivée des nouveaux clients

[REDACTED]

Bilan

2.3 Lot des clients non résidentiels T3

2.3.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.3.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les deux candidats ont un nombre de clients en offre de marché sur ce lot supérieur à 10 % du nombre total de clients sur ce lot.

Solidité financière du candidat

2.3.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

- Les délais d'activation des contrats constatés

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

Stratégie d'approvisionnement et commerciale

[REDACTED]

Bilan

[REDACTED]

2.4 Lot des clients non résidentiels T4 et TP

2.4.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.4.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

[REDACTED]

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les deux candidats ont un nombre de clients en offre de marché sur ce lot supérieur à 10 % du nombre total de clients sur ce lot :

[REDACTED]

Solidité financière du candidat

[REDACTED]

[REDACTED]

2.4.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

[REDACTED]

[REDACTED]

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

[REDACTED]

[REDACTED]

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

[REDACTED]

[REDACTED]

- Les délais d'activation des contrats constatés

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

[REDACTED]

Stratégie d'approvisionnement et commerciale

[REDACTED]

Bilan

[REDACTED]

3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES REÇUES

3.1 Liste des dossiers que la CRE propose de retenir

Clients résidentiels	Clients non résidentiels T1/T2	Clients non résidentiels T3	Clients non résidentiels T4/TP
Gaz de Bordeaux	Gaz de Bordeaux	Gaz de Bordeaux	Gaz de Bordeaux

3.2 Liste des dossiers éliminés

Sans objet

ZONE DE DESSERTE DE R-GDS

1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

L'article R. 433-30 du code de l'énergie dispose que les fournisseurs titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 4443-1 dont la proportion de clients finals par segment de clientèle constatée au cours de l'année précédant celle de l'appel à candidatures est supérieure à 10 % en nombre de sites étaient tenus de présenter une candidature.

La CRE constate n'avoir reçu aucun dossier de fournisseur dont la part de marché en nombre de sites au cours de l'année 2021 était inférieure au seuil de 10 % fixé précédemment.

Les candidats ayant présenté un dossier de candidatures sont les suivants :

Clients résidentiels	Clients non résidentiels T1/T2	Clients non résidentiel T3	Clients non résidentiel T4/TP
ES Energies Strasbourg	ES Energies Strasbourg	ES Energies Strasbourg	[REDACTED]
			[REDACTED]
			[REDACTED]

2. ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES

2.1 Lot des clients résidentiels

La CRE n'a reçu le dossier que de ES Energies de Strasbourg sur ce lot.

2.2 Lot des clients non résidentiels T1 et T2

La CRE n'a reçu le dossier que de ES Energies de Strasbourg sur ce lot.

2.3 Lot des clients non résidentiels T3

La CRE n'a reçu le dossier que de ES Energies de Strasbourg sur ce lot.

2.4 Lot des clients non résidentiels T4 et TP

2.4.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.4.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

[REDACTED]

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

[REDACTED] ont un nombre actuel de clients en offre de marché sur ce lot supérieur à 10 % du nombre total de clients sur ce lot.

Solidité financière du candidat

[REDACTED]

2.4.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

[REDACTED]

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

[REDACTED]

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

[REDACTED]

- Les délais d'activation des contrats constatés

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

[REDACTED]

Stratégie d'approvisionnement et commerciale

[REDACTED]

Bilan

[REDACTED]

3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES REÇUES

3.1 Liste des dossiers que la CRE propose de retenir

Clients résidentiels	Clients non résidentiels T1/T2	Clients non résidentiels T3	Clients non résidentiels T4/TP
ES	ES	ES	ES

3.2 Liste des dossiers éliminés

Sans objet



ZONES DE DESSERTE DE CHAQUE ELD DE MOINS DE 100 000 CLIENTS

1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

L'article R. 433-30 du code de l'énergie dispose que les fournisseurs titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 443-1 dont la proportion de clients finals par segment de clientèle constatée au cours de l'année précédant celle de l'appel à candidatures est supérieure à 10 % en nombre de sites étaient tenus de présenter une candidature.

La CRE constate n'avoir reçu aucun dossier de fournisseur dont la part de marché en nombre de sites au cours de l'année 2021 était inférieure au seuil de 10 % fixé précédemment.

Les candidats ayant présenté un dossier de candidatures sont les suivants :

	Clients résidentiels	Clients non résidentiels
GreenAlp	Gaz Electricité de Grenoble	[REDACTED] [REDACTED]
SYNELVA	Synelva	Synelva
Régie Municipale de Saint-Avoid - Energis	Energis	Energis
CALEO	Caleo	Caleo
VIALIS	Vialis	Vialis
SEOLIS	-	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
Trois Frontières Distribution Gaz	Regiongaz	Regiongaz
Pleudihen Distribution Gaz	Regiongaz	Regiongaz
GEDIA	Gedia	Gedia
Energies Services de Lannemezan	Energies Services Lannemazan	Energies Services Lannemazan
Energies Services de Lavaur - Pays de Cocagne	ESL	ESL
Régie Gaz, Electricité de Sallanches	<i>Pas de candidature</i>	<i>Pas de candidature</i>
Régie Gaz, Electricité de Bonneville	<i>Pas de candidature</i>	<i>Pas de candidature</i>
Energies Services occitans En'O Carmaux	Energies Services Occitans- ENE'O	Energies Services Occitans- ENE'O
GES - Gascogne Energies Services Aire sur Adour	Gascogne Energies Services	Gascogne Energies Services
SOREGIES	Soregies	[REDACTED] [REDACTED]
Gazelec de Peronne	Gazelec	Gazelec
Energie et Services de Seyssel	Energie et Services de Seyssel	Energie et Services de Seyssel
Régie Municipale Multiservices de La Réole	Régie Municipale Multiservices de La Réole	Régie Municipale Multiservices de La Réole
Régies Municipales d'Electricité, de Gaz de Bazas	Régies Municipales d'Electricité, de Gaz de Bazas	Régies Municipales d'Electricité, de Gaz de Bazas
Gaz de Barr	Gaz de Barr	Gaz de Barr

Sicae de la Somme et du Cambrasis	Proxelia	Proxelia
--------------------------------------	----------	----------

Appels à candidatures infructueux

La Régie Gaz, Electricité de Sallanches et la Régie Gaz, Electricité de Bonneville n'ont pas renseigné la CRE sur les parts de marché des fournisseurs présents sur leur zone de desserte, ce qui n'a pas permis d'alerter les fournisseurs de leur obligation de candidater.

Ces deux ELD ont toutefois été informées de la procédure et du fait que les fournisseurs de plus de 10 % de parts de marché en nombre de sites devaient présenter une candidature à la CRE. Les fournisseurs historiques de ces ELD n'ont cependant pas fourni de dossier de candidature.

Les appels à candidatures sur ces deux territoires doivent être considérés comme infructueux.

2. ZONE DE DESSERTE DE GREENALP :

2.1 Lot des clients résidentiels

Seul le fournisseur Gaz Electricité de Grenoble a déposé un dossier de candidatures sur ce lot.

2.2 Lot des clients non résidentiels

2.2.1 Analyse des candidatures reçues

2.2.1.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.2.1.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les deux candidats possèdent plus de 10 % de parts de marché sur ce segment.

Solidité financière du candidat

2.2.1.3 Sur les critères qualitatifs



2.3 Classement des candidatures

2.3.1 Liste des dossiers que la CRE propose de retenir

Clients résidentiels	Clients non résidentiels
Gaz et Electricité de Grenoble	Gaz et Electricité de Grenoble

2.3.2 Liste des dossiers éliminés

Sans objet

3. ZONE DE DESSERTE DE SOREGIES

3.1 Lot des clients résidentiels

Seul le candidat SOREGIES a déposé un dossier de candidature sur ce lot sur la zone de desserte de SOREGIES.

3.2 Lot des clients non résidentiels

3.2.1 Analyse des candidatures reçues

3.2.1.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

3.2.1.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat



Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les deux candidats présentent des parts de marché supérieures à 10 % du nombre total de sites sur ce segment de client.

Solidité financière des candidats



3.2.1.3 Sur les critères qualitatifs



3.3 Classement des candidatures

3.3.1 Liste des dossiers que la CRE propose de retenir

Clients résidentiels	Clients non résidentiels
SOREGIES	SOREGIES

3.3.2 Liste des dossiers éliminés

Sans objet

4. ZONE DE DESSERTE DE SEOLIS : LOT DE CLIENTS NON RESIDENTIELS

4.1 Analyse des candidatures reçues

4.1.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

4.1.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

[REDACTED]

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

[REDACTED]

Solidité financière du candidat

[REDACTED]

4.1.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

[REDACTED]

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

[REDACTED]

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

[REDACTED]

- Les délais d'activation des contrats constatés

[REDACTED]

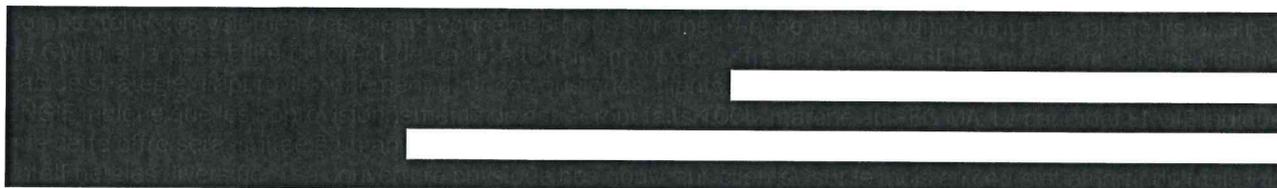
- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

[REDACTED]

- Stratégie d'approvisionnement et commerciale à l'arrivée des clients



Bilan



4.2 Classement des candidatures

4.2.1 Liste des dossiers que la CRE propose de retenir

Clients résidentiels	Clients non résidentiels
Non concerné	SELIA

4.2.2 Liste des dossiers éliminés

Sans objet

5. AUTRES ZONES DE DESSERTE

5.1 Liste des dossiers que la CRE propose de retenir

	Clients résidentiels	Clients non résidentiels
SYNELVA	Synelva	Synelva
Régie Municipale de Saint-Avoid - Energis	Energis	Energis
CALEO	Caleo	Caleo
VIALIS	Vialis	Vialis
Trois Frontières Distribution Gaz	Regiongaz	Regiongaz
Pleudihen Distribution Gaz	Regiongaz	Regiongaz
GEDIA	Gedia	Gedia
Energies Services de Lannemezan	Energies Services Lannemazan	Energies Services Lannemazan
Energies Services de Lavaur - Pays de Cocagne	ESL	ESL
Régie Gaz, Electricité de Sallanches	<i>Infructueux</i>	<i>Infructueux</i>
Régie Gaz, Electricité de Bonneville	<i>Infructueux</i>	<i>Infructueux</i>
Energies Services occitans Ene'O Carmaux	Energies Services Occitans- ENE'O	Energies Services Occitans- ENE'O
GES - Gascogne Energies Services Aire sur Adour	Gascogne Energies Services	Gascogne Energies Services
Gazelec de Peronne	Gazelec	Gazelec
Energie et Services de Seyssel	Energie et Services de Seyssel	Energie et Services de Seyssel

Régie Municipale Multiservices de La Réole	Régie Municipale Multiservices de La Réole	Régie Municipale Multiservices de La Réole
Régies Municipales d'Electricité, de Gaz de Bazas	Régies Municipales d'Electricité, de Gaz de Bazas	Régies Municipales d'Electricité, de Gaz de Bazas
Gaz de Barr	Gaz de Barr	Gaz de Barr
Sicae de la Somme et du Cambrasis	Proxelia	Proxelia

5.2 Liste des dossiers éliminés

Sans objet

SITES RACCORDES AUX RESEAUX DE TRANSPORT

1. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

L'article R. 433-30 du code de l'énergie dispose que les fournisseurs titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 443-1 dont la proportion de clients finals par segment de clientèle constatée au cours de l'année précédant celle de l'appel à candidatures est supérieure à 10 % en nombre de sites étaient tenus de présenter une candidature.

La CRE constate n'avoir reçu aucun dossier de fournisseur dont la part de marché en nombre de sites au cours de l'année 2021 était inférieure au seuil de 10 % fixé précédemment.

Les candidats ayant présenté un dossier de candidatures sont les suivants :

Fournisseurs
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

2. ANALYSE DES CANDIDATURES REÇUES

2.1 Sur la conformité des candidatures

Tous les dossiers présentés respectent le cahier des charges et sont donc conformes.

2.2 Sur les critères quantitatifs

Montant de la majoration proposée par le candidat

[REDACTED]

Nombre de clients en offre de marché du candidat sur le segment concerné

Les trois candidats possèdent une part de marché supérieure à 10 % sur ce lot.

Solidité financière du candidat

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.3 Sur les critères qualitatifs

- Description du traitement et intégration des demandes en masse ou d'un volume additionnel, du degré d'automatisation des flux avec les gestionnaires de réseaux

[REDACTED]

- Expérience dans la bascule de masse : clients multisites, achats groupés, etc.

[REDACTED]

- Capacité à sécuriser les échanges informatiques et à gérer des volumes de données incomplètes

[REDACTED]

- Les délais d'activation des contrats constatés

[REDACTED]

- La capacité d'accueil, de gestion et de réponse aux clients (nombre de demandes traitées /jour et délai de traitement)

[REDACTED]

[REDACTED]

- La capacité à fournir un conseiller de vive voix

Les trois candidats sont capables de proposer un conseiller de vive voix.

[REDACTED]

Bilan

[REDACTED]

3. CLASSEMENT DES CANDIDATURES

3.1 Liste des dossiers que la CRE propose de retenir

Sites raccordés aux réseaux de transport

ENGIE

3.2 Liste des dossiers éliminés

Sans objet